

Grace à l'intervention de Siegrid Péré Lahaille, nous avons obtenu un rendez-vous avec JB Duboscq le 29/06/23.

Cr réunion JB Duboscq le 29/06/23

Bon accueil du conseiller politique JB Duboscq qui semble bien au courant de nos activités et de nos besoins.

En fait le but recherché par la mairie est de mettre fin à une sorte de « Privatisation des locaux »

La procédure AMI est obligatoire (Loi NOTRe de 2015) ????

Elle portera sur le Jardin et les serres. Notre réponse à l'AMI devrait être bien accueillie selon lui.

L'ouverture du jardin au public est incontournable un ou deux jours par semaine avec notre présence sur site..... Protection du verger dans cette hypothèse : pas de réponse si ce n'est que l'ouverture au public du jardin sans personnel ne lui semble pas envisageable. Cette ouverture devrait se faire sous la responsabilité de la mairie selon nous. L'isoler par une clôture ? (Pas de réponse).

Dans la procédure AMI il faudra indiquer les actions que l'on compte faire en collaboration avec la mairie comme l'accueil des classes de primaire et de maternelle, la participation à la fête de l'arbre, l'ouverture du jardin à des fins thérapeutiques, la participation aux journées du patrimoine etc.

Quel est notre statut suite à la procédure AMI ? Locataire ? Réponse : A voir avec le service juridique de la mairie au moment de notre candidature AMI.

Compensation des frais d'entretien du verger et de l'espace horticole : Il faudra demander une subvention !

Occupation des locaux : il semble ne pas y avoir de problème pour les créneaux demandés.

Les moyens audiovisuels peuvent rester en place (si on n'a pas peur qu'on les vole !).

L'utilisation des placards du fond de la salle doivent pouvoir être conservés s'ils sont fermés à clef.

On devait pouvoir conserver le secrétariat + bibliothèque. Ces derniers points seront vus à l'occasion d'une visite sur site de Mme Bousquet Pitt et de JB Duboscq. (Proposition de JB Duboscq pour convaincre Mme Bousquet Pitt sur le sujet. Il convient que ce n'est une demande exagérée.

Le passé est derrière on se tourne vers l'avenir.

Il est envisagé de faire une remise des diplômes en mairie comme par le passé.